

## Covid Réunion avec la direction locale du 4 juin

**Présence sur sites** : le nombre d'agent en ASA ( garde d'enfant ou en situation de fragilité) est en diminution. Les agents qui restent dans ce dispositif n'ont pas à culpabiliser pour autant. La direction a pour ambition de doter ces agents en matériel pour télé travailler. Au vue de la pluralité des cas, ce sera aux chefs de services de décider quels agents seront à doter en priorité. Ces chefs de services étant au plus près du terrain pour prendre ce genre de décision.

**Congés** : le retrait des jours de congés pour les agents en ASA sont en cours, la quotité choisie par la Direction est la demi-journée. L'arrondi se fera à la demi journée la plus proche. Dans le cas de l'égalité c'est la solution la plus favorable à l'agent qui sera retenue ( exemple : si le calcul de congés à retrancher est 2,25, il sera appliqué un retrait de 2 jours à l'agent)

**Prime** : C'est aussi aux chefs de services de décider de leur attribution et du choix de leur niveau (rappel : 330 ou 1000 €), en respectant l'esprit de la mesure. A savoir l'accroissement significatif de la charge de travail durant la période de crise et le critère présentiel à privilégier. Pour les télétravailleurs, le chef de service doit motiver la pertinence de l'attribution de la prime. Selon les premières extraction Sirius faites par la Direction une centaine d'agents seraient concernés. Rappelons nous que le montant d'agents pouvant prétendre à la prime est capé à 30 % pour notre département.

**Frais de repas** : La DG, a décidé de limiter la date de leur attribution au 11 Mai 2020.

**Restauration** : Les cantines de Cannes et Grasse sont en fonction. Nice devrait ouvrir à partir de lundi prochain. Le problème avec le prestataire à Antibes a été résolu et la cantine ouvrira Lundi prochain.

Pour tout complément d'information [strangiohenri@yahoo.fr](mailto:strangiohenri@yahoo.fr) ou 0674927120

continuez à bien prendre soin de vous